



**Coordination académique
SNUipp - FSU
8, Place de la gare de l'Etat
case postale n°8
44276 Nantes cedex 2**

02.40.35.96.63 (tél) - 02.40.35.96.64 (fax) - snu44@snuipp.fr (courriel)

Nantes le 16 novembre 2015

Objet : situation des fonctionnaires stagiaires.

À M. le recteur de l'Académie de Nantes,
À M. le directeur de l'ESPE des Pays de Loire,

Nous nous permettons de vous solliciter conjointement après avoir pris connaissance du courrier à destination de l'ensemble des fonctionnaires stagiaires de notre région par M. le directeur de l'ESPE des Pays de Loire le 4 novembre dernier. Ce dernier fait état de nombreuses demandes d'autorisation d'absence des fonctionnaires stagiaires auxquelles sont confrontées les ESPE. En effet, *« de nombreux professeur-es stagiaires sollicitent les ESPE pour obtenir des autorisations d'absence de manière à participer à divers travaux dans leur école ou dans le cadre d'animations pédagogiques de circonscription sur le temps alloué à la formation à l'ESPE »*.

Après un rappel du cadre réglementaire des demandes d'autorisation d'absence les concernant, ce courrier les prévient qu'une retenue salariale peut leur être appliquée en cas de manquement à ces règles. Enfin, les Fonctionnaires stagiaires qu'ils sont invités *« à se rapprocher de [leur] directeurs-trices de l'école pour [les] informer de [leur] absence justifiée par [leur] présence obligatoire à la formation à l'ESPE. »*

Si nous ne pouvons que nous féliciter de voir le directeur régional de l'ESPE défendre les intérêts de la formation des fonctionnaires stagiaires, nous regrettons la forme de cette interpellation.

En effet, celle-ci laisse entendre que les professeur-es stagiaires seraient les seul-es responsables des injonctions paradoxales qu'elles/ils subissent de la part de l'ESPE et de leur employeur.

Le SNUipp-FSU a très tôt alerté sur la nécessité d'avoir une véritable formation incluant progressivement des temps de stage. Le SNUipp-FSU s'interroge sur le fait de considérer comme *« stage »* la responsabilité d'une même classe à mi-temps tout au long de l'année scolaire. Dans ces conditions, doit-on s'étonner de voir des fonctionnaires stagiaires privilégier leur temps en responsabilité sur leur temps de formation en ESPE ?

Enfin, cette situation met l'accent sur les difficultés récurrentes à coordonner les actions et les objectifs de l'ESPE et de l'employeur, déjà maintes fois évoquées par les intéressés. En effet, le SNUipp-FSU souhaite dénoncer une formation qui au lieu de privilégier une entrée progressive et sécurisante dans un métier complexe et exigeant, ne semble perçue que comme un levier dégageant des moyens d'enseignement supplémentaires dans les écoles.

Fonctionnaires stagiaires

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de vous solliciter conjointement pour la tenue d'une audience, et ce dans les plus brefs délais, afin que les relations entre les deux référents des fonctionnaires stagiaires que sont leur employeur et l'ESPE soient clairement redéfinies.

Bernard Valin
Coordinateur académique
SNUipp-FSU Pays de la Loire

Copie adressée aux IA des cinq départements
Copie adressée aux responsable de site ESPE